



# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

*La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.*

**Numéro :**

CF-2022-45

**Date d'entrée en vigueur :**

25 août 2022

**ATA :**

22

**Certificat de type :**

A-131

**Sujet :**

Système de vol automatique – Limites et procédures du manuel de vol de l'avion (AFM) – Perte de vitesse en mode capture d'altitudes (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP à bas niveau avec une panne moteur simple

**Applicabilité :**

Les avions de Bombardier Inc. :

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 5301 à 5665;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 5701 à 5988;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 6050 à 6160.

**Conformité :**

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :**

Il a été déterminé que, en mode (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP, le système de guidage/pilote automatique ne tient pas compte des pannes moteur lors de la capture d'altitude. Si une panne de moteur survenait pendant ou avant la montée en mode (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP, la vitesse indiquée pourrait chuter rapidement sous la vitesse d'utilisation sécuritaire. Une intervention rapide de l'équipage pourrait être nécessaire pour maintenir une vitesse d'utilisation sécuritaire.

La CN CF-2020-02 a été émise le 13 février 2020 pour exiger la mise à jour des limites et des procédures d'urgence de l'AFM. L'applicabilité de la CN en question comprenait, par erreur, les avions de modèles 604, 605 et 650. Les modes de capture d'altitude indiqués dans la CN CF-2020-02 ne sont pas compris dans les avions de modèles 604, 605 et 650. La CN CF-2020-02R1, qui remplace la CN CF-2020-02, a été émise afin de supprimer l'applicabilité aux avions de modèles 604, 605 et 650.

La présente CN rend obligatoire la mise à jour des limites et des procédures d'urgence de l'AFM concernant le mode (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP afin de corriger la situation dangereuse visant l'avion CL-600-2B16 (variante 604) de modèles 604, 605 et 650. Les mises à jour portent sur :

- une mise en garde concernant la perte de vitesse potentielle en cas de panne moteur pendant la montée en mode (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP;
- une nouvelle procédure pour régler l'assiette en tangage de manière à maintenir la vitesse de vol nécessaire en cas de panne moteur pendant la montée en mode (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP.

**Mesures correctives :**

A. Modifier l'AFM applicable approuvé par Transports Canada en incorporant les nouvelles limites ou

procédures, selon le cas, conformément aux documents précisés dans le tableau 1 ci-dessous ou de toute révision ultérieure de ces limites ou procédures approuvée par Transports Canada.

**Tableau 1**

Numéro de série de l'avion	Numéro de l'AFM	Révision de l'AFM
Modèle CL-600-2B16 (variante 604), numéros de série 5301 à 5665	PSP 604-1	Révision 120 de l'AFM, en date du 8 décembre 2020
Modèle CL-600-2B16 (variante 604), numéros de série 5701 à 5988	PSP 605-1	Révision 58 de l'AFM, en date du 8 décembre 2020
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) numéros de série 6050 à 6160	PSP 650-1	Révision 23 de l'AFM, en date du 8 décembre 2020

- B. Aviser tous les équipages de conduite des changements apportés par les révisions de l'AFM approuvées par Transports Canada énumérées ci-dessus, et exploiter l'avion visé en conséquence à l'avenir.

**Autorisation :**

Pour le ministre des Transports,

Le directeur, Certification nationale des aéronefs

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Philippe Ngassam

Émise le 11 août 2022

**Contact :**

Philip Lynch, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.